

Le PRÉSIDENT: Avant que nous commençons à examiner le projet de loi article par article, je voudrais signaler à l'attention du Comité que le Ministre est censé venir nous faire une déclaration.

Le sénateur HORNER: Étant donné que nous avons amplement discuté la question et que nous avons reçu des réponses satisfaisantes, est-il nécessaire que nous nous réunissions de nouveau?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité de décider. On a dit hier soir que le Ministre serait disponible aujourd'hui.

Le sénateur HAIG: Je crains qu'il ne puisse pas assister à notre séance, vu que le temps n'est pas favorable au vol.

Le sénateur DAVIES: Que pourrait-il ajouter?

Le PRÉSIDENT: La question relève du Comité. Le Comité a accepté d'étudier le projet de loi à la condition que le ministre nous rencontre cet après-midi. Nous pouvons continuer l'examen du projet de loi article par article et lever la séance pour entendre le ministre plus tard ou nous pouvons décider de faire rapport de nos travaux. Ceux qui désirent entendre le Ministre avant que nous fassions rapport, veuillez le manifester de la façon ordinaire. Ceux qui sont satisfaits de notre exposé et qui ne désirent pas entendre le Ministre, veuillez le manifester de la façon ordinaire.

Il est évident que le Comité veut continuer son travail sans entendre le Ministre. Nous allons donc commencer à considérer le projet de loi article par article.

Le sénateur CRERAR: Est-ce nécessaire?

Le PRÉSIDENT: Oui, car on a soulevé plusieurs questions.

Article 2—Définitions.

Il a été proposé d'ajouter le mot "alimentaire" à "produit conditionné de l'agriculture". Quelles sont les vues du Comité relativement à cette affaire?

Le sénateur HAIG: Je n'y toucherais pas.

Le sénateur DAVIES: Je crains que le bois à pâte ne soit inclus dans la définition, ce qui amènerait une hausse dans le prix du papier-journal, chose que je ne voudrais pas voir se produire.

Le sénateur KINLEY: Cela élimine aussi les engrais.

Le sénateur HORNER: Quel est l'avis de M. Taggart?

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Taggart nous a déjà dit que, d'après l'intention du législateur, la loi ne porte que sur les produits alimentaires.

M. TAGGART: Je ne me crois pas en mesure d'exprimer, à l'heure actuelle, une opinion claire à ce sujet. A mon avis, il serait nécessaire d'envisager les conséquences qui découleraient d'un changement de ce genre. En d'autres termes, nous pourrions ainsi exclure de l'opération de la loi certains articles qui ne devraient pas l'être.

Le sénateur PEARSON: Estime-t-on que la pâte de bois est un produit agricole?

Le PRÉSIDENT: C'est un produit conditionné.

Le sénateur PEARSON: Mais est-ce bien un produit agricole?

Le PRÉSIDENT: C'est un produit de la forêt.

Le sénateur HAIG: Cet argument a été refusé par la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Je ne mets pas en doute la validité de l'argument apporté à la Chambre des communes. Ce qui me préoccupe avant tout, c'est notre propre façon d'envisager le bill, car c'est nous qui l'étudions.